

Lettre de Jean-Pierre Kremer à Pierre Werner sur le transfert de l'Assemblée parlementaire européenne (10 septembre 1964)

Légende: Le 10 septembre 1964, l'ambassadeur luxembourgeois en Allemagne de l'Ouest, Jean-Pierre Kremer, rapporte au président de son gouvernement, Pierre Werner, la prise de contact avec Rolf Otto Lahr, secrétaire d'État du ministère ouest-allemand des Affaires étrangères dans le but de s'assurer le soutien des parlementaires allemands pour la question du transfert du siège de l'Assemblée européenne à Luxembourg. Ce contact s'annonce prometteur, selon l'ambassadeur.

Source: Ambassade du Luxembourg. L'Ambassadeur du Luxembourg en République Fédérale d'Allemagne à Monsieur le Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères à Luxembourg, Objet: Question d'un transfert du Parlement de la CEE de Strasbourg à Luxembourg. (Cologne, le 10 septembre 1964) 2 p. Archives Nationales de Luxembourg (ANLux). Ministère des Affaires étrangères. Ambassade du Luxembourg en Allemagne. Ambassade du Luxembourg à Bonn, 1903-1998.09. Ambassade du Luxembourg à Bonn - CEE - siège des institutions européennes, 1953.11-1964.09, AE-AA-700.

Copyright: (c) ANLux

Avertissement: Ce document a fait l'objet d'une reconnaissance optique de caractères (OCR - Optical Character Recognition) permettant d'effectuer des recherches plein texte et des copier-coller. Cependant, le résultat de l'OCR peut varier en fonction de la qualité du document original.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_jean_pierre_kremer_a_pierre_werner_sur_le_transfert_de_l_assemblee_parlementaire_europeenne_10_septembre_1964-fr-doef0558-f2cb-412d-9dfc-6f6174f25470.html



Date de dernière mise à jour: 12/01/2017

Cologne, le 10 septembre 1964

13281

L'Ambassadeur du Luxembourg en République Fédérale d'Allemagne
à

Monsieur le Président du Gouvernement,
Ministre des Affaires Etrangères

à L u x e m b o u r g

Objet: Question d'un transfert du Parlement de la CEE de
Strasbourg à Luxembourg

J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'avoir une conversation avec Monsieur Lahr au sujet de la consultation des parlementaires allemands relative à la question du transfert du Parlement à Luxembourg. Monsieur Lahr m'a dit que le Gouvernement Fédéral n'a pas consulté tous les parlementaires mais seulement les plus importants. D'autres seraient venus d'initiative faire part de leur opinion. Il apparaît que tous tiennent à Strasbourg comme lieu des sessions du Parlement, mais que la situation à l'égard d'un transfert ne se dessine pas clairement dans leurs esprits. Monsieur Lahr verra les parlementaires allemands à Bruxelles vendredi prochain à l'occasion d'une réunion de la commission politique du Parlement et il leur exposera en ce moment le problème sous toutes ses faces et notamment en rapport avec la question de la fusion des exécutifs, côté auquel les parlementaires paraissent jusqu'ici ne pas avoir attaché trop d'attention. Il profitera également pour mettre en rapport aux yeux des parlementaires les problèmes avec l'idée de Monsieur Spaak d'un transfert éventuel du Parlement de l'UEO à Strasbourg. A l'occasion d'une conversation que j'ai eu avec Monsieur Lahr antérieurement, ce dernier m'avait dit que quelques parlementaires, qui s'étaient prononcés à ce moment, n'étaient pas

tellement opposés à Luxembourg mais demandaient pour le cas où le transfert avait lieu une compensation en matière de voie d'accès consistante dans la construction immédiate de l'autostrade de l'Eiffel. La compensation, m'a dit en souriant Monsieur Lahr, serait donc entièrement à notre charge.

Le fait que Monsieur Lahr veut discuter la question plus à fond avec les parlementaires me paraît de bonne augure pour l'attitude définitive du Gouvernement Fédéral dans cette question.

Monsieur Lahr m'a promis de me donner de plus amples renseignements à son retour de Bruxelles au début de la semaine prochaine.

[Signature]
-mte-

Brm.- Transmis en copie à Monsieur Albert Borschette, Représentant Permanent du Luxembourg auprès des Communautés Européennes pour information.

Cologne, le 10 septembre 1964

[Signature]
-mte-